

Pression fiscale conjoncturelle sur le secteur informel au Burundi

PANA, 04 octobre 2017 Bujumbura, Burundi - L'Office burundais des recettes publiques (OBR) se donne les 15 prochains jours pour recenser les contribuables potentiels du secteur informel à travers tout le pays, dans la foulée d'une précédente annonce du ministère des Finances que le budget général de l'Etat, pour l'exercice 2018, allait être alimenté "à 100%" par des moyens intérieurs pour pallier au gel des aides de la communauté internationale, a-t-on appris mercredi de source officielle à Bujumbura.

Le Burundi est économiquement à bout de souffle depuis que les principaux partenaires techniques et financiers traditionnels ont tourné le dos au pays, une décision consécutive à la grave crise politique et des droits humains autour des élections controversées de 2015. Les pratiques légales veulent normalement que toute personne qui entreprend une activité commerciale ou toute autre activité, même occasionnelle, susceptible d'entraîner des obligations fiscales, se fasse immatriculer spontanément auprès de l'administration fiscale dans les 15 jours calendaires, à compter du début de l'activité ou de la création de l'entreprise. Selon le directeur des renseignements et de la gestion du risque à l'OBR, Julius Bucumi, cette campagne systématique d'identification des contribuables potentiels du secteur informel commencera sous peu à Bujumbura, la capitale économique et politique du pays, avant de s'étendre aux 119 communes du Burundi, en étroite collaboration avec les administratifs à la base.

L'informel représente 77% du Produit intérieur brut (PIB) nominal et 90% des emplois sont créés, chaque année, dans ce secteur, selon les données de l'Institut des statistiques et études économiques du Burundi (ISTEEBU). Dans le secteur formel, l'Office burundais des recettes distingue les "Grands contribuables" ayant un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard de francs burundais (un peu plus de 5,7 millions de dollars américains). Dans cette catégorie est logée une population fiscale estimée à 418, dont 265 assujettis à la taxe sur valeur ajoutée (Tva), essentiellement à Bujumbura, contre 41 assujettis à la même taxe, à l'intérieur du pays. Les "Moyens contribuables", quant à eux, sont ceux qui ont un chiffre d'affaire n'atteignant pas 100 millions de francs burundais (autour de 570.000 dollars), non assujettis à la Tva. On rappelle que le gouvernement burundais a pris une mesure portant obligation, pour tous les citoyens, de participer à l'autofinancement des prochaines élections générales de 2020, les principaux partenaires traditionnels hésitant encore à reprendre la coopération avec le Burundi.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});